

SPORTS – ARTS – ÉTUDES – FORMATION

TENNIS

Pour pouvoir bénéficier des mesures du concept, le-la jeune sportif-ve doit :

Satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Consacrer au minimum (Les déplacements et les compétitions ne sont pas pris en considération. Les heures reconnues sont celles qui figurent dans le plan d'entraînement présenté dans le dossier, qu'il s'agisse d'heures d'entraînement spécifique ou de condition physique):

- 6 heures d'entraînement hebdomadaires au cycle 2
- 8 heures d'entraînement hebdomadaires au cycle 3
- 10 heures d'entraînement hebdomadaires au post-obligatoire
- Appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de l'association cantonale et de la fédération nationale
- Participer régulièrement à des compétitions de niveau régional, national et/ou international

Enseignement obligatoire (5^e à 11^e)

Toutes les conditions suivantes doivent être remplies :

1. Appartenir au Pool M10
 - Ou appartenir aux cadres régionaux FRIJUNE
 - Ou faire partie de la Swiss Tennis Partner Academy Neuchâtel ou d'un club partenaire de la Swiss Tennis Partner Academy Neuchâtel
 - Ou être au bénéfice d'une Talent Card de Swiss Olympic valable (année en cours) carte régionale minimale
2. Avoir atteint le niveau minimum suivant :

Degré légal (Harmos)	Critères
5	Pool M10
6	Pool M10
7	R7
8	R6
9	R5
10	R4
11	R3

Enseignement post-obligatoire

Toutes les conditions suivantes doivent être remplies :

1. Appartenir au cadre national A, B ou C
 - Ou appartenir aux cadres régionaux FRIJUNE
 - Ou faire partie de la Swiss Tennis Partner Academy Neuchâtel ou d'un club partenaire de la Swiss Tennis Partner Academy Neuchâtel
 - Ou être au bénéfice d'une Talent Card de Swiss Olympic valable (année en cours) carte régionale minimale
2. Avoir atteint le niveau minimum suivant :

Degré légal (Académique)	Niveaux Garçons*	Niveaux filles*
12	Top 40	Top 25
13	Top 40	Top 25
14	Top 30	Top 25
15	Top 30	Top 25

*niveau national par année

Références

Attestation de Swiss Tennis (AST) ou de l'Association de Tennis FRIJUNE et de la Swiss Tennis Partner Academy Neuchâtel ou d'un club partenaire à la Swiss Tennis Partner Academy Neuchâtel

Remarques

Les recommandations SAE pour le cadre national, suprarégional et d'encadrement et la Swiss Tennis Partner Academy sont établies par l'association FRIJUNE tennis et la Swiss Tennis Partner Academy. En cas de litiges, le responsable de la relève suprarégional a le pouvoir de décision. Le site internet de Swiss Tennis doit être consulté pour déterminer le classement du jeune sportif.

Pour le classement : www.swisstennis.ch/fr/national/ranking/classements

Nos critères sont en accord avec les [concepts de promotions](#) édités par les fédérations et Swiss Olympic.